

CAMPAGNE DE VACCINATION CONTRE LA GRIPPE

SE VACCINER C'EST PROTÉGER



CLÉP'12.

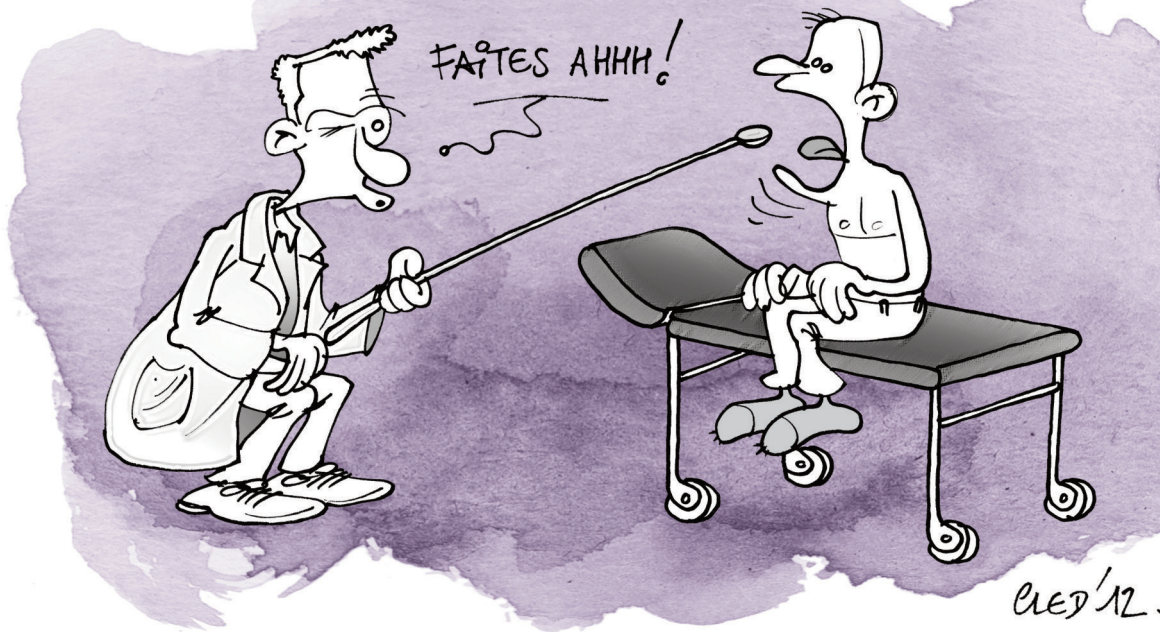
Je suis jeune et en bonne santé. Ai-je vraiment intérêt à me faire vacciner ?

Ceci ne vous empêchera pas d'être contaminé par la grippe car il n'y a pas d'immunité innée, c'est-à-dire que l'immunité s'acquiert par la vaccination ou la maladie. Vous ne présenterez probablement pas une forme grave de grippe. Même chez les personnes en bonne santé, la grippe (due aux virus influenzae) comporte une phase très pénible avec une fièvre élevée, une toux gênante, des frissons et des douleurs musculaires diffuses. Elle oblige à suspendre son activité professionnelle pour au moins une semaine et souvent un état de fatigue persiste pendant plusieurs semaines. En outre, étant au contact de malades vous avez un risque majoré d'être contaminé et si vous contractez la grippe un risque majoré de contaminer les patients/résidents que vous avez en charge. Il est donc utile de vous faire vacciner.

CAMPAGNE DE VACCINATION CONTRE LA GRIPPE

SE VACCINER C'EST PROTÉGER

LES MESURES BARRIÈRES...



**Pour protéger les patients/résidents,
les mesures barrières
ne sont-elles pas suffisantes ?**

**Les mesures barrières sont en effet efficaces.
La vaccination ne dispense d'ailleurs pas du respect de ces mesures.
Toutefois, la grippe est très contagieuse au tout début de
la maladie (et même un peu avant les premiers symptômes)
à un moment où on ne s'est pas encore rendu compte qu'on était
malade. Par ailleurs, certaines personnes font des formes légères
de la grippe et, la pression du travail aidant, poursuivent
leur activité professionnelle. Il est difficile de travailler
toute une journée avec un masque.**

CAMPAGNE DE VACCINATION CONTRE LA GRIPPE

SE VACCINER C'EST PROTÉGER

QU'EST-CE QU'IL T'A
APPORTÉ LE PAPA NOËL ?!

LA GRIPPE...



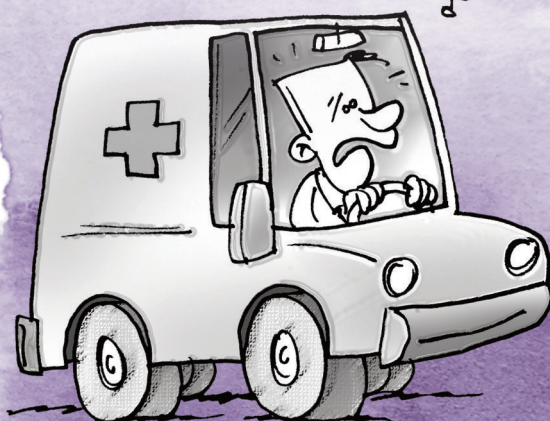
J'ai un bébé à la maison. Est-il utile de me faire vacciner ?

Votre profession vous met en contact avec des patients/résidents susceptibles d'être grippés. Vous êtes donc plus à risque que la population générale de contracter la grippe et donc de contaminer votre entourage. La grippe en milieu familial est très contagieuse et les nourrissons de moins de 1 an sont plus à risque de présenter des gripes compliquées et d'être hospitalisés. Vous vacciner contre la grippe vous protégera et protégera aussi votre famille.

CAMPAGNE DE VACCINATION CONTRE LA GRIPPE

SE VACCINER C'EST PROTÉGER

ET AUEZ !
UNE OBLIGATION
EN PLUS...



CLÉ/12.

Si cette vaccination est si importante, pourquoi n'est-elle pas obligatoire ?

C'est une question régulièrement débattue dans la plupart des pays dont la France. Certains états aux USA ont rendu obligatoire cette vaccination pour les professionnels de santé, avec une bonne acceptabilité. L'objectif premier de la vaccination des soignants est de protéger leur santé. Une obligation vaccinale est justifiée vis-à-vis d'une maladie (comme l'hépatite B) qui met directement leur vie en danger. Dans le cas de la grippe, exceptionnellement très grave chez les soignants, l'objectif est au moins autant de protéger les soignés d'une éventuelle contamination. On considère que ceci devrait suffire à convaincre les soignants de se faire vacciner sans recourir à des moyens coercitifs.

CAMPAGNE DE VACCINATION CONTRE LA GRIPPE

SE VACCINER C'EST PROTÉGER



Dans les EHPAD, la plupart des personnes âgées sont vaccinées contre la grippe, en quoi me faire vacciner peut les protéger ?

En effet, le pourcentage de vaccinés parmi les pensionnaires des EHPAD est généralement élevé. Malheureusement, du fait du vieillissement du système immunitaire, les personnes âgées répondent moins bien aux vaccins, notamment contre la grippe.

Il n'est pas certain que vos pensionnaires soient bien protégés par leur propre vaccination.

La vaccination des soignants évite qu'ils ne contaminent les résidents et représente donc un complément important.

CAMPAGNE DE VACCINATION CONTRE LA GRIPPE

SE VACCINER C'EST PROTÉGER



Peut-on garantir une indépendance des instances qui recommandent les vaccins vis-à-vis de l'industrie pharmaceutique ?

Les experts à l'origine des recommandations vaccinales
(comme tous les experts qui conseillent les pouvoirs publics)
sont astreints par la loi à déclarer annuellement et
lors de chaque expertise les liens d'intérêt
qui pourraient influencer leur expertise.
Cette déclaration est publique.

Les personnes qui ont un conflit d'intérêt sur le dossier
traité ne peuvent pas participer à la décision.